

Bulletin d'inscription

à renvoyer rempli, signé et accompagné du paiement à :

REYNAUD Anaïs
YTA - Yeti Trail Adventure
11, rue Petsche 05600 Guillestre

Séjour choisi :

Dates séjour : du a

Participant n° 1 Responsable du dossier

NOM..... Prénom

Date de naissance/...../.....

Adresse

CP Ville.....Pays

Tel. Domicile

Portable.....

E-mail.....@.....

Régime alimentaire particulier (allergies, intolérances).....

Comment avez-vous connus Yéti Trail Adventure ?

Je certifie n'avoir aucune contre indication médicale à la pratique du trail en montagne:

OUI NON

Personne à prévenir en cas de problème:

NOMprénomTel.....

| Tarif par personne | Nombre de personnes | Total |
|--------------------|---------------------|-------|
| | | |

Je m'inscris ET POUR VALIDER MON INSCRIPTION je règle un acompte d'environ 30% du montant total, soit :

Je joins un ou plusieurs chèques à l'ordre de Anaïs REYNAUD.

Je soussigné agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres personnes inscrites sur le présent bulletin d'inscription certifie avoir pris connaissance de la fiche technique, des conditions générales et particulières de vente de Yta.

Date..... & signature

Participant n°

NOM..... Prénom

Date de naissance/...../.....

Adresse

CP Ville.....Pays

Tel. DomicileTél. travail

Portable.....

E-mail.....@.....

Régime alimentaire particulier.....

Je certifie n'avoir aucune contre indication médicale à la pratique du trail en montagne:

OUI NON

Personne à prévenir en cas de problème:

NOMprénomTel.....

Participant n°

NOM..... Prénom

Date de naissance/...../.....

Adresse

CP Ville.....Pays

Tel. DomicileTél. travail

Portable.....

E-mail.....@.....

Régime alimentaire particulier.....

Je certifie n'avoir aucune contre indication médicale à la pratique du trail en montagne:

OUI NON

Personne à prévenir en cas de problème:

NOMprénomTel.....

Conditions générales et particulières de vente

Selon le décret n° 94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92-645 du 13 juillet 1992, qui fixe les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours.

1. Intitulé et descriptif du programme

Ils sont ceux indiqués sur la fiche technique, à télécharger sur internet yetitrailaventure.fr ou que Yta (Yeti Trail Aventure) vous aura envoyé, par mail ou voie postale.

2. Inscription et réservation

Toute inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'inscription (à la fin de chaque fiche technique), à renvoyer à Yta, accompagnée du paiement de l'acompte de 30% de la totalité du prix du programme. Toute inscription implique l'adhésion aux conditions générales de vente de Yta. Pour tous ses programmes, Yta se réserve le droit de ne pas accepter une inscription si la personne ne satisfaisait pas aux critères de niveaux. La réservation ne sera effective qu'à compter de l'envoi par YTA d'une confirmation écrite après réception du bulletin d'inscription rempli, signé et accompagné du paiement adéquat.

3. Prix et conditions de paiement

Le prix est celui indiqué sur la fiche technique du programme choisi au moment de l'inscription. Les prestations comprises dans le prix sont détaillées dans la fiche technique du programme choisi ou précisées par mail. Le paiement s'effectue soit par chèque à l'ordre de Anaïs REYNAUD ou par virement bancaire sur le compte de Yta. Le paiement de la totalité du prix du séjour doit intervenir au plus un mois avant le début du séjour.

4. Conditions d'annulation

À l'initiative de tba : le programme pourra être annulé si le nombre minimum de 5 personnes n'est pas inscrit 21 jours avant le départ sans qu'YBA ne soit tenu à une quelconque compensation ou indemnité au profit du participant. Dans ce cas, le client est informé par e-mail ou téléphone. Par définition les activités de pleine nature sont soumises aux conditions météo et de terrain, indépendantes de la volonté de Yta. Par conséquent le programme peut être modifié pour votre sécurité, même totalement annulé. Dans l'hypothèse où Yta serait contraint d'annuler le programme proposé, Yta s'efforcera de vous proposer un programme équivalent que vous serez libre d'accepter ou non. Si vous décidez alors d'annuler votre inscription, vous serez totalement remboursé. Yta ne pourra être tenu responsable de ces modifications.

YTA ne saurait être tenu pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée notamment au cours du voyage. YTA se réserve le droit de ne pas accepter un participant ne satisfaisant pas aux critères de niveaux précisés à titre indicatif dans la fiche technique et de refuser que le participant poursuive son voyage si cela s'avérait dangereux tant pour sa personne que pour les autres membres du groupe, sans que le participant ne puisse contester la décision prise par YBA ni solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement à ce titre.

À votre initiative : Yta retient 30 % du prix du séjour à plus de 21 jours du départ, 100% du prix du séjours à 21 jours ou moins. Groupe : idem, applicable selon le nombre de places annulées. Dans le cas où vous décideriez de quitter le programme en cours, aucune contrepartie financière ne pourra être demandée.

5. Matériel

Vous devez venir avec un équipement (chaussures, sac à dos, vêtements...) de bonne qualité adapté au programme choisi (comme indiqué dans la fiche technique).

6. Santé – sécurité

Yta attire votre attention sur le fait que l'inscription au programme, étant donné son caractère sportif, suppose une bonne condition physique générale, sans contre-indication médicale. Par précaution si vous présentez une pathologie particulière, Yta vous demande d'en informer le guide qui encadre le programme. Par définition les activités de pleine nature sont des activités dites à risques du fait qu'elles se réalisent dans des lieux isolés, avec du matériel spécifique, parfois en terrain accidenté, nécessitant un apprentissage préalable. Leur bon déroulement est donc soumis au strict respect des consignes données par le guide qui encadre le programme.

7. Participant mineur

Toute inscription d'un mineur à un programme nécessite l'accord préalable de Yta. L'inscription d'un participant mineur implique que son responsable légal accepte les conditions générales de vente et qu'il autorise par écrit sur le bulletin d'inscription, Yta à agir de façon autonome et responsable en cas d'accident et de nécessité d'hospitalisation. Bien entendu en cas d'accident ou de maladie le responsable sera immédiatement prévenu. Sur place vous devez nous fournir une pièce d'identité et le carnet de santé du participant mineur. Nous les conserverons toute la durée du programme. Le mineur demeure sous la responsabilité du détenteur de l'autorité parentale pendant tout le voyage, quelles que soient les activités pratiquées et ce en dépit de la présence d'un guide. La responsabilité de YTA ne saurait être engagée en cas de défaut de surveillance.

N'oubliez pas de nous indiquer le n° de téléphone auquel nous pourrions vous joindre pendant le programme.

8. Assurance

Yta vous recommande vivement de souscrire une assurance individuelle couvrant votre responsabilité civile, les risques d'accident, l'assistance rapatriement et les frais de recherche et de secours. Les formalités de déclaration devront être effectuées par vos soins.

9. Exclusivité des parcours

Les itinéraires de Yta ne pourront faire l'objet d'aucune diffusion en dehors du cadre de ses activités. Un client ayant participé aux activités de Yta ne pourra pas communiquer l'itinéraire, intégral ou partiel, même gratuitement. Traces GPS, logiciels de cartographie, topos en tous genres, autre... la diffusion d'informations est interdite. Toute diffusion sans acceptation au préalable par Yta sera systématiquement poursuivie.

10. CNIL

Les informations collectées vous concernant sont destinées à l'usage d'YTA et pourront être communiquées à tout prestataire pour l'exécution de la prestation souscrite. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression, pour toute information vous concernant en vous adressant à : RENAUD Anaïs YTA-Yeti trail aventure 11, rue petsche 05600 Guillemestre. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Par l'inscription à un séjour, j'autorise l'utilisation des images et vidéos produites lors de ce séjour.

11. Cookies et traces

Le site Yetitrailaventure peut être amené à envoyer des cookies (fichiers textes de petite taille) sur votre ordinateur, destinés à faciliter votre navigation sur le site. Ces cookies enregistrent des informations relatives à votre navigation sur le site yetitrailaventure.fr. L'objectif est de mieux gérer la qualité du site, de détecter les dysfonctionnements éventuels, de mesurer son audience et également de comprendre vos attentes. La durée de conservation de ces informations dans l'ordinateur de l'utilisateur est de un an. Vous pouvez vous opposer à leur enregistrement en configurant votre navigateur.

Pour consulter les descriptifs des voyages, un mail est demandé aux utilisateurs. Ce mail est sauvegardé par YTA et n'est diffusé à aucun tiers (personne morale ou physique). Ce mail est utilisé par YTA pour l'envoi de newsletters. Les personnes recevant ces newsletters ont la possibilité de se désabonner grâce aux liens spécialement prévus à cet effet dans chaque newsletter. Ils peuvent aussi le faire sur simple demande par mail à yetitrailaventure@gmail.com

12. Conditions de contestation

Les réclamations ne seront acceptées par Yta que sous réserve qu'elles soient formulées par lettre recommandée dans un délai maximum de 10 jours après la fin du programme ou de l'activité. Sous réserve de la qualité du défendeur, toute contestation est du ressort exclusif du Tribunal de commerce de Gap.